5. CHIFFRES CLÉS

Résultats globaux de la Belgique

Les résultats globaux de la Belgique sont calculés selon une méthode européenne de calcul. Celle-ci a été entièrement remaniée à partir de 2020. L'ancienne méthode européenne de calcul s'appliquait jusque (aux chiffres de) 2019. La nouvelle méthode européenne de calcul s'applique à partir (des chiffres) de 2020.

Pour calculer les chiffres belges globaux, seule la méthode européenne de calcul en vigueur a toujours été utilisée, sans aucune adaptation. Ce qui explique la rupture de tendance observée dans les chiffres en 2020, en particulier pour les plastiques. Vous trouverez ces chiffres plus loin dans ce chapitre (point 5.5).



Résultats de Fost Plus et Valipac

La CIE a choisi d'adapter également, depuis 2020, la méthode de calcul, interne à la Belgique, des résultats des organismes agréés Fost Plus et Valipac, en fonction de plusieurs principes de la nouvelle méthode européenne de calcul des objectifs de recyclage européens. Il s'agit ainsi de ladite « nouvelle » méthode de calcul des résultats de Fost Plus et Valipac.

Différents objectifs

Les méthodes de calcul distinctes (pour les résultats des organismes agréés Fost Plus et Valipac, d'une part et pour les résultats globaux de la Belgique, d'autre part) coexisteront toujours, puisqu'elles ont chacune des objectifs différents.



5.1. Résultats 2022 de Fost Plus

NOUVELLE MÉTHODE DE CALCUL

	Quantités déclarées (tonnes)	Recyclage (tonnes)	Recyclage (%)	Autre valorisation (tonnes)	Valorisation totale (tonnes)	Valorisation totale (%)
Papier/Carton (à l'exception d'une partie des cartons à boissons)	190 642	175 768	92,2	580	176 348	92,5
Papier/Carton (y compris une partie des cartons à boissons)	201 670	185 019	91,7	931	185 950	92,2
Verre	285 156	285 156 [348 599]	100,0 [122,2]	0	285 156 [348 599]	100,0 [122,2]
Plastique (à l'exception d'une partie des cartons à boissons)	202 478	123 155	60,8	10 923	134 078	66,2
Plastique (y compris une partie des cartons à boissons)	206 154	124 033	60,2	12 781	136 814	66,4
Métaux : métaux ferreux	31 091	31 091 [32 663]	100,0 [105,1]	0	31 091 [32 663]	100,0 [105,1]
Métaux : aluminium	34 937	32 791	93,9	0	32 791	93,9
Cartons à boissons	14 704	10 128	68,9	2 209	12 337	83,9
Autre	2 444	84	3,4	0	84	3,4
Total des tonnages effectivement recyclés (sans plafonnement)	761 452	723 188	95,0	13 712	736 900	96,8

Les champs grisés sont donnés à titre indicatif. Les quantités et pourcentages non plafonnés sont entre [crochets]. Les objectifs s'élèvent à 80 % pour le recyclage et à 90 % pour la valorisation totale.

Pour permettre une comparaison avec les années précédentes, vous trouverez également ci-dessous les chiffres selon l'ancienne méthode de calcul.

ANCIENNE MÉTHODE DE CALCUL

	Quantités déclarées (tonnes)	Recyclage (tonnes)	Recyclage (%)	Autre valorisation (tonnes)	Valorisation totale (tonnes)	Valorisation totale (%) méthode de calcul
Papier/Carton (à l'exception d'une partie des cartons à boissons)	190 642	179 105	93,9	580	179 685	94,3
Papier/Carton (y compris une partie des cartons à boissons)	201 670	191 406	94,9	931	192 337	95,4
Verre	285 156	285 156 [353 990]	100,0 [124,1]	0	285 156 [353 990]	100,0 [124,1]
Plastique (à l'exception d'une partie des cartons à boissons)	202 478	148 706	73,4	10 923	159 629	78,8
Plastique (y compris une partie des cartons à boissons)	206 154	152 806	74,1	11 040	163 846	79,5
Métaux : métaux ferreux	31 091	31 091 [32 877]	100,0 [105,7]	0	31 091 [32 877]	100,0 [105,7]
Métaux : aluminium	34 937	33 164	94,9	0	33 164	94,9
Cartons à boissons	14 704	14 704 [16 401]	100,0 [111,5]	468	14 704 [16 869]	100,0 [114,7]
Autre	2 444	106	4,3	0	106	4,3
Total des tonnages effectivement recyclés (sans plafonnement)	761 452	761 452 [764 349]	100,0 [100,4]	11 971	761 452 [776 320]	100,0 [102,0]

Les champs grisés sont donnés à titre indicatif. Les quantités et pourcentages non plafonnés sont entre [crochets]. Les objectifs s'élèvent à 80 % pour le recyclage et à 90 % pour la valorisation totale.

5.2. Résultats 2022 de Valipac

NOUVELLE MÉTHODE DE CALCUL

	Quantités (tonnes)	Recyclage (tonnes)	Recyclage (%)	Autre Valorisation (tonnes)	Valorisation totale (tonnes)	Valorisation totale (%)
Papier/Carton	445 370	443 673	99,6	29 903	445 370 [473 576]	100,0 [106,3]
Plastique	101 786	63 217	62,1	43 533	101 786 [106 750]	100,0 [104,9]
Métaux ferreux	35 820	33 405	93,3	0	33 405	93,3
Bois	184 323	157 069	85,2	52 688	184 323 [209 757]	100,0 [113,8]
Autre	5 428	624	11,5	121	746	13,7
Total	772 726	697 988	90,3	126 246	765 630 [824 234]	99,1 [106,7]

Les quantités et pourcentages non plafonnés sont entre [crochets]. Les objectifs s'élèvent à 80 % pour le recyclage et à 85 % pour la valorisation totale.

A

La nouvelle méthode de calcul concerne les résultats obtenus par l'organisme agréé dans le cadre de l'obligation de reprise, conformément à l'accord de coopération. La méthode n'inclut pas de corrections pour les free-riders. Ces corrections seront néanmoins effectuées lors du calcul des chiffres belges dans le cadre du rapportage à Eurostat. La nouvelle méthode de calcul inclut des corrections complètes pour les résidus de produits, l'augmentation de l'humidité (par rapport aux matériaux mis sur le marché) et les pertes de tri chez les recycleurs. Les quantités recyclées par les recycleurs sont calculées à l'entrée du processus de recyclage, sur la base des différents rapports et contrôles des collecteurs, centres de tri, traders et recycleurs. Conformément à la nouvelle méthode de calcul, les métaux ferreux récupérés de la ferraille après incinération sont limités aux quantités estimées de déchets d'emballages métalliques présents dans les flux qui partent à l'incinération, auxquelles est ensuite appliqué le taux d'extraction moyen des installations de traitement des métaux ferreux (0,85). Tous les chiffres sont plafonnés au besoin à 100 %.

Pour permettre une comparaison avec les années précédentes, vous trouverez également ci-dessous les chiffres selon l'ancienne méthode de calcul.

ANCIENNE MÉTHODE DE CALCUL

	Quantités (tonnes)	Recyclage (tonnes)	Recyclage (%)	Autre valorisation (tonnes)	Valorisation totale (tonnes)	Valorisation totale (%)
Papier/Carton	445 370	445 370 [456 984]	100,0 [102,6]	29 903	445 370 [486 887]	100,0 [109,3]
Plastique	101 786	63 854	62,7	43 533	101 786 [107 387]	100,0 [105,5]
Métaux ferreux	35 820	33 405	93,3	0	33 405	93,3
Bois	184 323	159 368	86,4	52 688	184 323 [212 056]	100,0 [115,0]
Autre	5 428	624	11,5	121	746	13,7
Total	772 726	714 235	92,4	126 246	824 234 [840 481]	100,0 [108,8]

Les quantités et pourcentages non plafonnés sont entre [crochets]. Les objectifs s'élèvent à 80 % pour le recyclage et à 85 % pour la valorisation totale.

i

L'ancienne méthode de calcul ne contient aucune correction pour les free-riders. Dans l'ancienne méthode de calcul, des corrections partielles sont effectuées pour les résidus de produits, l'augmentation de l'humidité (par rapport aux matériaux mis sur le marché) et les pertes de tri chez les recycleurs. Les quantités recyclées par les recycleurs sont calculées à l'entrée du processus de recyclage, sur la base des différents rapports et contrôles des collecteurs, centres de tri, traders et recycleurs. Conformément à la nouvelle méthode de calcul, les métaux ferreux récupérés de la ferraille après incinération sont limités aux quantités estimées de déchets d'emballages métalliques présents dans les flux qui partent à l'incinération, auxquelles est ensuite appliqué le taux d'extraction moyen des installations de traitement des métaux ferreux (0,85). Tous les chiffres sont plafonnés au besoin à 100 %.

5.3. Résultats 2022 des responsables d'emballages individuels

Un nombre de 72 entreprises ont rempli individuellement l'obligation de reprise pour l'année 2022. Il s'agit principalement de déchets d'emballages industriels.

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages et pourcentages obtenus après analyse de l'ensemble des déclarations pour 2022, après application de la nouvelle méthode de calcul. Les déclarations ont été corrigées pour être conformes à la méthode européenne de calcul.

	Papier/Carton	Plastiques	Métaux ferreux	Bois	Autres matériaux	TOTAL
Quantités d'emballages mises sur le marché belge (en tonnes)	32 153	2 238	429	18 334	884	54 038
Recyclage (en tonnes)	29 753	2 072	427	15 653	684	48 589
Incinération avec récupération d'énergie (en tonnes)	29	79	0	281	10	399
Recyclage (%)	92,5	92,6	99,7	85,4	77,4	89,9
Recyclage et valorisation (%)	92,6	96,1	99,7	86,9	78,5	90,7

5.4. Chiffres emballages de boissons

L'article 13, §1 de l'Accord de coopération prévoit, à partir de 2022, un objectif de collecte et de recyclage des emballages pour boissons de 90 %.

Le tableau reprend les quantités d'emballages de boissons collectées et recyclées en 2022 pour les membres de Fost Plus.

Les chiffres sont conformes à la nouvelle méthode européenne de calcul (déduction des pollutions, de l'humidité, etc.).



	Recyclage par rapport aux membres de Fost Plus – Plafonné (%)	Recyclage par rapport aux membres de Fost Plus – Plafonnées (tonnes)	
Bouteilles boissons PET	80,8	42 825	
Bouteilles boissons HDPE	100,0	3 223	
Emballages boissons métaux	93,21 (64,22)	26 370¹ (18 159²)	
Emballages boissons cartons à boissons	88,3	9 087	
Bouteilles en verre	100,0	184 544	
TOTAL Emballages pour boissons	95,2	266 049	

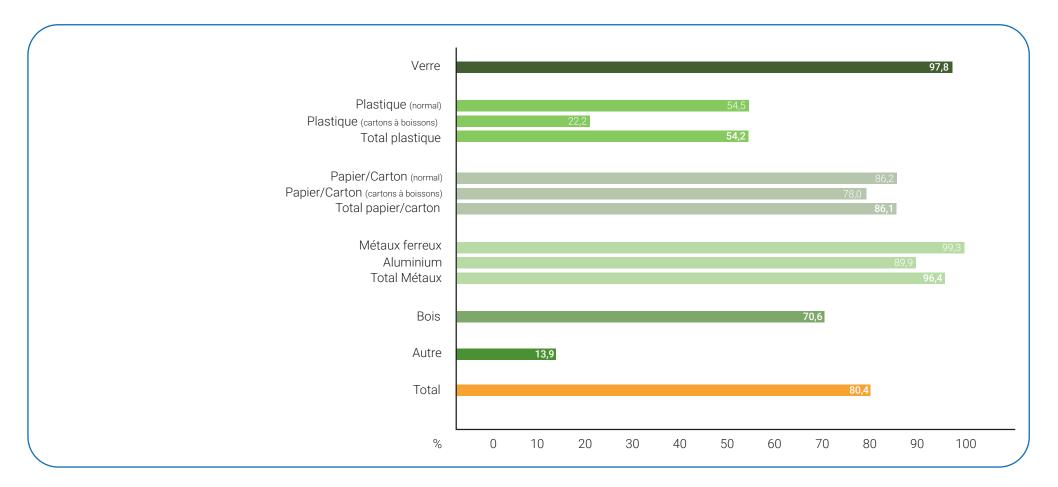
¹Y compris matériaux récupérés de la ferraille après incinération.

² Exception faite des matériaux récupérés de la ferraille après incinération.

5.5. Résultats globaux 2022 - chiffres belges du recyclage

En raison de la méthode de calcul spécifique des chiffres européens, les résultats belges globaux ne sont pas comparables aux résultats des organismes agréés et des responsables d'emballages individuels. Les chiffres que la Belgique doit communiquer à Eurostat (la Commission européenne) ne constituent pas uniquement la somme des emballages perdus mis sur le marché et recyclés par les organismes agréés et les responsables d'emballages individuels. Ces chiffres tiennent également compte des free-riders, de l'importation parallèle (importations faites par des particuliers), etc. À cela, s'ajoutent en outre les emballages réutilisables mis sur le marché pour la première fois, ainsi que ceux retirés du marché.

Nous avons appliqué la nouvelle méthode européenne de calcul dans son intégralité.



Évolution en pourcentages du recyclage en Belgique

Année de déclaration	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Verre	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	96,9	97,5	97,8
Plastique (normal)	42,6	43,4	44,5	42,4	47,3	45,2	49,6	54,5
Plastique (cartons à boissons ¹)						0,0	14,7	22,2
Plastique (total)	42,6	43,4	44,5	42,4	47,3	44,7	49,2	54,2
Papier/Carton (normal)	90,7	89,2	93,0	95,7	92,3	89,7	88,7	86,2
Papier/Carton (cartons à boissons ¹)	88,6	97,3	89,3	93,3	93,8	72,3	82,8	78,0
Papier/Carton (total)	90,7	89,2	93,0	95,7	92,3	89,3	88,6	86,1
Métaux ferreux²						98,3	99,1	99,3
Aluminium ²						88,7	89,7	89,9
Métaux² (total)	98,1	98,3	98,5	98,2	95,1	96,2	96,6	96,4
Bois	74,9	80,9	83,7	90,6	80,5	71,6	71,8	70,6
Autre	5,5	3,2	6,2	6,7	6,3	5,7	4,3	13,9
TOTAL	81,5	81,9	83,8	85,3	83,5	79,7	80,4	80,4



¹ Depuis l'année de déclaration 2020, les cartons à boissons sont scindés en deux fractions dans les rapports destinés à l'Europe : une fraction papier/carton (ajoutée au total du papier/carton) et une fraction PolyAl (ajoutée au total du plastique), pour lesquelles le recyclage doit être démontré séparément.

² Depuis l'année de déclaration 2020, le flux (total) des métaux est scindé en une fraction métaux ferreux, d'une part et une fraction aluminium, d'autre part.



Quantité totale recyclée en tonnes, réparation de palettes incluse

Année de déclaration	Total
2015	1 427 814
2016	1 458 417
2017	1 491 975
2018	1 534 745
2019	1 541 551
2020	1 575 268
2021	1 628 806
2022	1 600 665